

IFG - INSTITUT FRANÇOIS GÉNY  
IAE NANCY  
PÔLE SCIENTIFIQUE SJPEG

100 % PRÉSENTIEL

colloque

# ÉVALUER LES NORMES : QUELLES MÉTHODES, QUELLE UTILITÉ ? L'exemple de l'évaluation des ordonnances Travail



VENDREDI 10 FÉVRIER 2023

AMPHI 325 - IAE NANCY

CAMPUS MANUFACTURE

09h00  
-  
17h00

► INSCRIPTION GRATUITE PRÉALABLE OBLIGATOIRE : <https://forms.gle/JS3P58GAP1tFoX6J9iHK1A>



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE

ifg Institut  
Français  
Gény



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE  
SJPEG  
Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion

IAE NANCY - Campus Manufacture  
Pôle Herbert Simon  
13 rue Michel Ney - 54000 Nancy

**Vendredi 10 février 2023**

**Matinée présidée par Yann LEROY,**  
*Professeur de Droit à l'Université de Lorraine*

**09h00 Mots d'accueil**

*Barbara PALLI, Directrice adjointe de l'Institut François Gény (UR 7301)*  
*Anthony KUHN, Directeur de l'IAE Nancy School of Management*

**LA NÉCESSITÉ D'ÉVALUATION DES NORMES PAR LA PUISSANCE PUBLIQUE**

**09h30**

*Emmanuelle PROUET, Cheffe de projet Département Travail Emploi Compétences France Stratégie, et Antoine NABOULET, Chef de projet Adjoint à la Directrice Département Travail Emploi Compétences France Stratégie*

**POURQUOI ET COMMENT ÉVALUER DES DISPOSITIFS JURIDIQUES ?**

**10h00**

**Des finalités et des outils de l'évaluation des normes**

*Evelyne SERVERIN, Directrice de recherche émérite au CNRS*

**10h30**

**SDER : la base juriCA et sa mise à disposition pour des recherches empiriques**

*Saliha SAFATIAN, Magistrat en charge du bureau du contentieux de la Chambre sociale, Cour de cassation*

**10h50**

**Pause**

**ÉVALUER LA NORME PAR SON CONTENTIEUX : L'ANALYSE D'ARRÊTS D'APPEL RELATIFS AUX INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT SANS CAUSE RÉELLE ET SÉRIEUSE**

**11h10**

**Présentation de la recherche contentieuse sur les indemnités de licenciement sans cause réelle et sérieuse**

*Raphaël DALMASSO, MCF en droit à l'Université de Lorraine, et Camille SIGNORETTO, MCF en économie à l'Université de Paris Cité*

**11h40**

**La prise en compte des études empiriques par l'avocat général et la Cour de cassation**

*Anne BERRIAT, Première avocate générale, Chambre sociale de la Cour de cassation*

**12h00**

**Discussion collective et pause méridienne**

# Vendredi 10 février 2023

Après-midi présidée par Yves MOULIN,  
Professeur de Gestion à l'Université de Lorraine

## ÉVALUER LES NORMES AU PRISME DES PRATIQUES D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE GESTION DE L'EMPLOI (EMBAUCHES, LICENCIEMENTS, ...)

**14h00** **Présentation des résultats de la recherche sur l'évolution des licenciements et embauches et des éventuels changements de comportement des entreprises dans leurs décisions de gestion des effectifs, à partir des données MMO et de l'appariement des données MMO et FARE**

*Camille SIGNETTO, MCF en économie à l'Université de Paris Cité, et Julie VALENTIN, Professeur en économie à l'université de Paris 1*

**14h20** **Discutante**

*Cécile BOURREAU-DUBOIS, Professeur d'économie à l'université de Lorraine*

## RCC ET APC : ÉVALUER LES NORMES PAR LES PRATIQUES DE NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

**14h40** **La recherche sur les RCC**

*Kristel MEIFFRET, MCF en droit à l'Université de Lorraine,  
Raphaël DALMASSO, MCF en droit à l'Université de Lorraine,  
Anne-Laure MAZAUD, MCF en droit à l'Université de Bourgogne*

**15h10** **La recherche sur les APC**

*Raphaël DALMASSO, MCF en droit à l'Université de Lorraine*

**15h40** **Table ronde avec des professionnels ayant pratiqué les RCC ou APC  
La RCC en pratique chez Arcelor Mittal**

*Isabelle MULLER-LAURENT, Directrice des Ressources Humaines*

**La RCC et l'APC, les points de vue d'avocats**

*Laurent PATÉ, Avocat au Barreau de Metz, et Emmanuel ANDRÉO, Avocat au Barreau de Strasbourg, cabinet Barthélémy*

## ÉVALUER LA JURIDICITÉ DES NORMES INFÉRIEURES PAR RAPPORT AUX NORMES SUPÉRIEURES : LE DÉBAT IN CONCRETO/IN ABSTRACTO EST-IL PERTINENT ?

**16h30** **Conclusion**

*Christophe RADÉ, Professeur de droit à l'Université de Bordeaux*

## ÉVALUER LES NORMES : QUELLES MÉTHODES, QUELLE UTILITÉ ? L'exemple de l'évaluation des ordonnances travail

sous la coordination scientifique de **Raphaël Dalmasso**, Maître de conférences à l'Université de Lorraine, Institut François Gény

Une équipe composée de juristes de l'Institut François Gény et de deux économistes (du Ladyss et du CES) a mené, entre mai 2020 et mai 2022, une recherche financée par la DARES et France Stratégie relative à l'évaluation des ordonnances « Travail », concernant plus précisément l'ordonnance relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail qui inclut les volets indemnités de licenciement sans cause réelle et sérieuse, autres modifications apportées aux règles du licenciements, accords de performance collective (APC) et ruptures conventionnelles collectives (RCC).

Le rapport final a été remis en juin 2022, il sera bientôt disponible dans la collection « Rapports d'études » de la Dares. L'objectif de cette journée d'étude est, outre celui de présenter les principaux résultats de cette recherche, de déterminer comment, en droit mais aussi en économie et gestion, évaluer scientifiquement les normes, c'est-à-dire avec quelles méthodologies. Il peut être également utile de préciser, au-delà du seul législateur, à qui peut servir cette évaluation (Cour de cassation, doctrine juridique et économique, praticiens du droit, organisations syndicales, etc.).

Cette journée d'étude sera donc l'occasion de présenter les diverses méthodes de recherches utilisées, qu'elles portent sur les contentieux, les accords d'entreprise, ou des données sur la gestion de l'emploi dans les entreprises ; et déterminer en quoi et comment ces méthodes peuvent permettre de construire une authentique évaluation scientifique des normes.